

ASPECTS ON THE QUESTION OF TRANSYLVANIA IN THE ROMANIAN-HUNGARIAN POLITICAL AND DIPLOMATIC RELATIONS (1946-1947). THE PERSPECTIVE OF THE FRENCH DIPLOMACY*

Livia-Andreea PĂTRU¹

ABSTRACT:

THE QUESTION OF TRANSYLVANIA CONSTITUTED A SENSITIVE AND CRUCIAL ISSUE IN THE ROMANIAN-HUNGARIAN POLITICAL AND DIPLOMATIC RELATIONS IN THE PERIOD FOLLOWING THE SECOND WORLD WAR. TRANSYLVANIA'S STATUS PROBLEM, LONG DEBATED DURING THE PARIS PEACE CONFERENCE LED TO THE RECRUDESCENCE OF THE ACTIVITY OF THE DIPLOMATIC REPRESENTATIVES FROM BOTH COUNTRIES, ANIMATED BY THE DESIRE TO CONVINCING THE GREAT POWERS THAT THEIR SOLUTION WAS THE VIABLE ONE.

THE FRENCH DIPLOMATS, WHO HELD A POSITION WITHIN THE LEGATION OF FRANCE IN BUCHAREST AND BUDAPEST, WATCHED THIS ISSUE CLOSELY, THEIR DIPLOMATIC CORRESPONDENCE WITH THE FRENCH MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, DURING THE YEARS 1946-1947, REFLECTING THE FRENCH VIEW ON THE COURSE OF THESE RAPPORTS.

KEY WORDS: ROMANIA, HUNGARY, TRANSYLVANIA, FRENCH DIPLOMACY, 1946-1947

„La cause de Transylvanie est la cause de la justice et la justice est de notre côté ... (Emil Hațieganu)”²

Le problème de la Transylvanie a marqué profondément les relations politiques et diplomatiques entre la Roumanie et la Hongrie, et le retour de son territoire à la Roumanie n'a pas amélioré immédiatement ces rapports.

Comment se sont déroulées les relations entre la Roumanie et la Hongrie pendant les années 1946-1947 et quel fut le rôle de la diplomatie française sur la question de la Transylvanie?

* This work has been possible due to the financial support received through the project POSDRU/187/1.5/S/155559, strategic grant “Competitive multidisciplinary doctoral research at European level” (CdocMD), co-financed by the European Social Fund within the Sectorial Operational Programme for Human Resources Development 2007-2013.

¹ Phd student, the Doctoral School of History, the University of Bucharest, Romania, e-mail address: livia_andreea21@yahoo.com

² Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 26 – „Relations avec la France” (septembre 1944-juin 1949), le télégramme no. 11/18.01.1946 adressé à la Centrale, concernant la politique roumaine à l'égard des minorités hongroises, 144-149.

En regardant en arrière, grâce aux dispositions de l'article 19 de la Convention d'armistice entre la Roumanie et les Nations Unies, signée à Moscou, le 12 septembre 1944, conformément à laquelle le camp respectif était d'accord avec la restitution de la Transylvanie ou de la majorité de son territoire à la Roumanie, fut possible la réintégration de cette province³. Toutefois, à peine dès 9 mars 1945, après la formation du gouvernement Groza, sous la pression de Moscou, l'URSS a exprimé son consentement à l'adoption de l'administration gouvernementale roumaine de la Transylvanie. À cet égard, à la sollicitation du gouvernement roumain du 8 mars 1945, Joseph Staline a adopté une décision⁴ prévoyant l'introduction de l'administration roumaine dans la Transylvanie, invoquant l'article 19 de la Convention d'armistice.

La position du gouvernement roumain vis-à-vis de la Transylvanie a été ferme, le premier ministre Groza et le ministre des Affaires étrangères, Tătărescu partageaient la même attitude en ce sens, en luttant pour garder le territoire de la Transylvanie à la Roumanie⁵.

En ce qui concerne les relations politiques et diplomatiques roumano-hongroises, le ministre hongrois des Affaires étrangères, János Gyöngyösi, mentionnait, dans l'entretien accordé au journal „Vilag”, le 31 mai 1945⁶, l'appréciation du geste de Groza de reconnaître officiellement les droits de la minorité hongroise de Transylvanie, à Cluj, le 13 mars 1945, et de sa participation du 18 mai 1945, à la réunion du Congrès hongrois de la Transylvanie, ou il avait parlé de l'espoir d'un bon voisinage entre les deux pays.

Quant à la situation de la Transylvanie au cours des années 1946-1947 et à l'impact sur les rapports roumano-hongrois, la vision de la diplomatie française est soulignée par le moyen des notes diplomatiques envoyées à la Centrale, par les représentants français en Roumanie et en Hongrie.

Ainsi, le chargé d'affaires de la Légation française à Bucarest, Jean-Paul Boncour, communiquait à la Centrale, par le télégramme no. Z-378-78/16.01.1946⁷, que, relativement à la Transylvanie, Moscou appuyait le retour aux frontières existantes avant l'Arbitrage de Vienne, en rappelant la promesse de Andrei Vychinski, le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, faite au ministre roumain des Affaires étrangères, Gheorghe Tătărescu, afin de gagner la sympathie des Roumains.

³ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 20 – „Politique étrangère - Dossier général. Textes d'accords internationaux. Frontières. Propagande” (août 1944-décembre 1947), la note diplomatique de la Direction Générale des Affaires politiques no. Z-378-1/20.09.1945 sur les asupra frontières roumaines entre 1920-1945, 99-103.

⁴ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 45 – „Documentation”, l'analyse du Ministère hongrois des Affaires étrangères – „Le problème hongrois par rapport à la Roumanie”, Budapest, 1946, 122-123.

⁵ Mihály Fülöp, La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le traité de paix avec la Hongrie, Association des Sciences Historiques de Hongrie, Budapest, 53.

⁶ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Hongrie”, vol. no. 14 – „Documentation générale” (décembre 1945-août 1946), les commentaires de Agnès Szekula sur l'aide-mémoire-ului du diplomate hongrois François Honti concernant la situation de la Hongrie libérée, 67-68.

⁷ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 20 – „Politique étrangère - Dossier général. Textes d'accords internationaux. Frontières. Propagande” (août 1944-décembre 1947), le télégramme no. Z-378-78/16.01.1946, 122-123.

Le diplomate Boncour transmettait, également, au ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, par le télégramme no. 148/149 du 8 février 1946⁸, que, suite à une discussion avec le ministre roumain des Affaires étrangères, Gheorghe Tătărescu, celui-ci lui a dit que la Roumanie comptait sur le rôle de la diplomatie française de médiateur entre l'URSS et les puissances anglo-saxonnes et l'appui de la France dans la question des frontières avec l'Hongrie. Dans ce télégramme, J. P. Boncour informait Bidault qu'il a assuré Tătărescu du soutien de la France.

Au sujet des relations roumano-hongroises, Robert Faure, le chargé d'affaires de la Légation française à Budapest, relatait au ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, par le télégramme du 19 mars 1946⁹, que, selon l'avis du ministre hongrois de l'Instruction publique, Keresztúri, exprimé lors de sa visite rendue au celui-ci avant de partir en Roumanie avec une délégation hongroise, à l'invitation du gouvernement roumain, le premier ministre Petru Groza manifestait des sentiments magyarophiles, ce qui avait renforcé l'espoir de ce politicien dans la normalisation des relations entre les deux pays.

En ce qui concerne la question de la Transylvanie, on doit signaler le fait que ce sujet a été un élément central et un point critique, un enjeu majeur dans les négociations pour la conclusion des traités de paix avec la Roumanie et la Hongrie. Comme noté dans le compte-rendu de la 11ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères¹⁰, présidé par Molotov, datée du 7 mai 1946, consacrée aux discussions sur le traité de paix avec la Roumanie, Byrnes et Molotov avaient accepté le retrait des amendements concernant la Transylvanie, proposés par leurs délégations (américaine et russe), étant d'accord avec l'annulation de la sentence de Vienne du 30 août 1940 et avec le rétablissement de la frontière entre la Roumanie et la Hongrie au sein des limites du 1er Janvier 1938.

La décision de Paris, adoptée suite au refus des grandes puissances de réviser la frontière roumano-hongroise, a produit de profondes répercussions sur la situation politique en Hongrie, signalait l'ambassadeur français à Londres, dans la note adressée au ministre français des Affaires étrangères, le 27 mai 1946¹¹.

En outre, dans la lettre datée du 1er juin 1946¹², adressée au ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, Robert Faure l'informait que la Hongrie était menacée par une crise politique intérieure, en affirmant que, à son avis, les dirigeants politiques hongrois pensaient que, s'ils proclamaient la démocratie sous les communistes, l'URSS les aiderait et récompensait. Toutefois, aux élections, les communistes hongrois avaient obtenu seulement 14% des votes, ce qui avait provoqué le mécontentement de Moscou, qui avait donc suggéré d'en discuter le problème de la Transylvanie directement avec la Roumanie, mais le gouvernement roumain refusait ce sujet.

⁸ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 26 – „Relations avec la France” (septembre 1944-juin 1949), le télégramme no. 148/149/08.02.1946, 159.

⁹ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 20 – „Politique étrangère - Dossier général. Textes d'accords internationaux. Frontières. Propagande” (août 1944-décembre 1947), le télégramme no. Z-376-1/19.03.1946, 130.

¹⁰ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Hongrie”, vol. no. 22 – „Paix - dossier général” (septembre 1944-juin 1946), compte-rendu no. 62-Z-199-7/07.05.1946, 170-171.

¹¹ Idem, la note no. 1699/Z-199-7/27.05.1946, 209-210.

¹² Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Hongrie”, vol. no. 14 – „Documentation générale” (décembre 1945-août 1946), la lettre no. 3/01.06.1946, 236-237.

D'ailleurs, le diplomate Boncour relatait, par le télégramme no. 394/11.05.1947¹³, adressé au Centrale, sur la façon dont la visite du président du Conseil des ministres, Groza, à Budapest, était allée. Il communiquait que, selon Tătărescu, la visite n'avait eu aucun but politique. Aussi, suite au discussion avec le chargé d'affaires hongrois, Istvan Gyöngyössi, qui avait accompagné Groza, il a appris que l'accueil était cordial.

En analysant la correspondance de Boncour¹⁴ sur le sujet de la visite de Groza à Budapesta, on observe l'intérêt de la diplomatie française vis-à-vis de ce voyage et des relations politiques entre la Roumanie et la Hongrie. Par conséquent, après le retour de Groza dans le pays, il a prononcé un discours à Breaza, le 17 mai 1947, dont il a mentionné que les frontières de la Transylvanie ont été définitivement établis à Paris car, selon le président de la République de Hongrie, Zoltan Tildy, les Hongrois reconnaissent les décisions adoptées lors de la Conférence de Paix et n'avaient pas l'intention de contester ces arrêts. Aussi, dans son discours, Groza associait ces déclarations avec l'amitié entre les deux peuples. Pertinent est que, vers la fin du télégramme¹⁵, Boncour demandait à la Direction Europe du Ministère français des Affaires étrangères de vérifier la véracité des déclarations de Groza sur les affirmations de Tildy relatives à la Transylvanie. Puis, la Direction Europe Orientale a envoyé la sollicitation de Boncour¹⁶ à la Légation française à Budapest. Le représentant de la France à Budapest, Henry-Louis Gauquié a communiqué, le 21 Juin 1947¹⁷, le texte de discours de Tildy, ce qui démontrait l'exactitude des déclarations de Groza.

Pendant ce temps, les relations diplomatiques entre la Roumanie et la Hongrie, rompues entre le 30 août 1944 et le 9 mai 1945, furent reprises le 10 décembre 1946, lorsque l'état roumain a ouvert un bureau politique à Budapest. À partir du 1er novembre 1947, la Légation de la Roumanie à Budapest a été dirigée par Ion Vincze (du 4 novembre 1947 à 20 mai 1948)¹⁸.

Dans la période suivante, les relations politiques et diplomatiques roumano-hongroises ont progressées entre les états-satellites dans le système soviétique, sous l'influence et l'impulsion de Moscou¹⁹, qui a imposé la conclusion des traités d'amitié, la Roumanie et la Hongrie en signant, le 24 janvier 1948, un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle.

En conclusion, étant donné l'activité de la diplomatie française, mise en évidence par les documents existants aux archives diplomatiques françaises, on envisage que les diplomates français, respectivement Quai d'Orsay, ont joué, immédiatement après la signature de l'armistice par la Roumanie, et notamment entre les années 1946- 1947, le rôle-clé de fines observateurs des relations roumano-hongroises et des rapports entre les deux pays et l'URSS.

¹³ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le Fonds „Z-Europe” (1944-1949), la sous-série „La Roumanie”, vol. no. 20 – „Politique étrangère - Dossier général. Textes d'accords internationaux. Frontières. Propagande” (août 1944-décembre 1947), le télégramme no. Z-376-1/19.05.1947, 167.

¹⁴ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le télégramme no. 421/21.05.1947 / Z-376-1/28.05.1947, 172.

¹⁵ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le télégramme no. 421/21.05.1947 / Z-376-1/28.05.1947, 172.

¹⁶ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le télégramme no. Z-376-1/02.06.1947, 176-177.

¹⁷ Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le rapport no. 252/21.06.1947.

¹⁸ Ion Mamina, George G. Potra, Gheorghe Neacșu, Nicolae Nicolescu, *Organizarea instituțională a Ministerului Afacerilor Externe. Acte și documente, vol. II (1920–1947)*, (București: Fundația Europeană Titulescu, 2006), 561.

¹⁹ Anna Fülöp, *La Transylvanie dans les relations roumano-hongroises. Vues du Quai d'Orsay (septembre 1944-décembre 1947)*, (Cluj: Centre de ressources pour la diversité ethnoculturelle, 2006), 169-171.

REFERENCES

1. **Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international**, le Fonds „**Z-Europe**” (1944-1949), la sous-série „**La Hongrie**”, vol. no. 14 – „**Documentation générale**” (décembre 1945-août 1946);
2. **Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international**, le Fonds „**Z-Europe**” (1944-1949), la sous-série „**La Hongrie**”, vol. no. 22 – „**Paix - dossier général**” (septembre 1944-juin 1946);
3. **Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international**, le Fonds „**Z-Europe**” (1944-1949), la sous-série „**La Roumanie**”, vol. no. 20 – „**Politique étrangère - Dossier général. Textes d'accords internationaux. Frontières. Propagande**” (août 1944-décembre 1947);
4. **Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international**, le Fonds „**Z-Europe**” (1944-1949), la sous-série „**La Roumanie**”, vol. no. 26 – „**Relations avec la France**” (septembre 1944-juin 1949);
5. **Archives diplomatiques du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international**, le Fonds „**Z-Europe**” (1944-1949), la sous-série „**La Roumanie**”, vol. no. 45 – „**Documentation**”.
6. **Fülöp, Anna**, „La Transylvanie dans les relations roumano-hongroises. Vues du Quai d’Orsay (septembre 1944-décembre 1947)”, Centre de ressources pour la diversité ethnoculturelle, Cluj, 2006;
7. **Fülöp, Mihály**, „La paix inachevée. Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le traité de paix avec la Hongrie”, Association des Sciences Historiques de Hongrie, Budapest;
8. **Mamina, Ion, Potra, George G., Neacșu, Gheorghe, Nicolescu, Nicolae**, „L’organisation institutionnelle du Ministère des Affaires étrangères. Actes et documents, vol. II (1920-1947)”, la Fondation européenne Titulescu, București, 2006.